

Titre du cours : Gestion d'urgence
--

Responsable du cours : Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta

Clientèle cible : Membres des organismes de services de sinistre et autres individus à qui on a assigné une tâche au centre municipal d'opérations d'urgence ou aux sites d'intervention. Les gestionnaires de l'information du public en cas d'urgence ou leurs remplaçants devraient aussi y participer.

Restrictions quant aux participants : L'accès est possible par le biais des municipalités.

Description du cours : Ce cours de niveau avancé vise à fournir aux participants les connaissances et les compétences requises pour assumer leurs responsabilités en cas d'urgence à titre de membre de l'équipe sur les sites d'intervention ou de l'équipe du centre d'opérations d'urgence.

Objectifs du cours : Ce cours donne aux personnes qui travailleraient ensemble dans une situation d'urgence l'occasion d'apprendre et de pratiquer ensemble. À la fin de ce cours, les participants seront en mesure de :

- Mettre en application les principes du système de gestion des sites d'intervention pour fournir une stratégie d'intervention multiservices coordonnée à un site d'intervention;
- Mettre en application les principes et les notions de la gestion des centres d'opérations d'urgence;
- Travailler en équipe lors d'une situation au site d'intervention et au centre d'opérations d'urgence;
- Contribuer aux décisions nécessaires aux mesures de gestion du site et du centre d'opérations d'urgence;
- Mettre en application les meilleures pratiques de gestion de l'information et des communications (p. ex. : recueillir, évaluer, documenter et diffuser l'information au site d'intervention et au centre d'opérations d'urgence ainsi qu'informer le public par l'entremise des médias).

Cours préalables : Avoir suivi le cours Notions élémentaires sur la préparation aux situations d'urgence est fortement recommandé.

Genre de formation : Une variété de méthodes pédagogiques est utilisée (p. ex. : présentations de contenu, discussions en classe) pour atteindre les objectifs pédagogiques souhaités. De même, les exercices

sont un élément essentiel du cours sur la gestion des urgences et au moins trois exercices sont inclus pour donner aux apprenants l'occasion de pratiquer et de mettre en application leurs connaissances et leurs compétences.

Taille de la classe : Un minimum de 25 participants provenant d'un échantillon de services et de disciplines est recommandé.

Emplacement du cours : L'emplacement est déterminé par la municipalité qui organise le cours.

Disponibilité du cours : Les municipalités qui veulent organiser un cours peuvent engager à contrat un formateur qui est en mesure d'offrir le cours selon les normes de la Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta.

Frais : Les municipalités dont la population est de moins de 20 000 habitants sont admissibles à une subvention de formation pour défrayer les coûts du cours. Les cours sont offerts sur une base régionale.

Point d'accès : Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta, Programmes de formation
Téléphone : (780) 422-9000

Autres observations :